

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU PAYS VAL DE LOIRE NIVERNAIS
(PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

SEANCE DU 05 FEVRIER 2025

N° de délibération : 04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à dix-huit heures, les membres du Bureau du Pays Val de Loire Nivernais se sont réunis à Varennes-Vauzelles, suite à une convocation qui leur a été adressée par le Président du Pays Val de Loire Nivernais, conformément aux articles L2121-10 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE : 49 PRESENTS : 28 VOTANTS : 28
DATE DE LA CONVOCATION	29/01/2025
VOTE	POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Étaient présents :

Fabrice BERGER, Jean-Luc CLEAU, Sylvain COINTAT, Philippe CORDIER, Françoise CROTTET-FIFEAT, Eliane DESABRE, Sylvie FAVERIAL, Christophe FRAGNY, Matthieu GABET, François GAUTHERON, Rose-Marie GERBE, Éric GUYOT, Alain HERTELOUP, Françoise HERVET, Gilles JACQUET, Julien JOUHANNEAU, Lionel LECHER, Raymond LE VAN, Emmanuel LOCTIN, Maurice MALETRAS, Jacques MERCIER, Michel MONET, Alexis PLISSON, Patrick RAPEAU, Yves RAVET, Olivier SICOT, Denis THURIOT, Christine VINGDIOLET

Monsieur Philippe CORDIER est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Approbation de la convention de partenariat relative à la préfiguration d'une plateforme d'approvisionnement de produits locaux et modification de la demande de subvention Fonds Vert

Dans le département de la Nièvre, de nombreuses actions de facilitation ont été mises en place ces dernières années, qui sont indispensables mais qui paraissent insuffisantes pour un changement d'échelle significatif en termes d'approvisionnement en local sur le territoire.

Fort de ce constat, un consensus s'est dégagé parmi les 4 PATs nivernais, à savoir le Conseil Départemental, le Pays Val de Loire Nivernais, le Pays Nivernais Morvan et l'Agglomération de Nevers, sur la nécessité d'aller plus loin en structurant davantage la filière d'approvisionnement de la restauration collective (demande et offre) et d'envisager la mise en place d'un réel service d'approvisionnement via un opérateur dédié de type plateforme. L'enjeu est de disposer de véritables outils de politique publique, avec une maîtrise des commandes, au bon niveau territorial, pour impulser une dynamique du côté de l'offre. Avec pour idée maitresse que les producteurs locaux ne s'organiseront que s'ils constatent un engagement fiable et durable des acteurs de la restauration collective. L'objectif est de faciliter, aussi bien pour les producteurs du territoire que pour les gestionnaires de la restauration collective, l'approvisionnement en produits locaux, via la création d'un opérateur centralisateur dédié.

Ce "Rungis rural et local" sera en charge de :

- la planification de l'offre ;
- la constitution d'un catalogue multi-produits et d'un système de commandes ;
- le démarchage commercial proactif auprès de la restauration collective ;
- la réception des commandes et gestion des stock ;
- la préparation des commandes ;
- les livraisons ;
- la facturation.

La structuration de la filière d'approvisionnement en produits locaux devra permettre d'augmenter significativement la part de produits locaux de qualité dans la restauration collective du territoire, en proposant un service « clé en main » facilitant grandement l'acte d'achat pour les gestionnaires de cuisine et les producteurs locaux.

Une première étude d'opportunité et de faisabilité concluante a été menée en 2024 avec un premier prévisionnel économique, une estimation des volumes (tonnages) stipulant un équilibre économique à la fin de l'année 4.

Au regard des premières estimations encourageantes, les élus des 4 PATs ont donc décidé de lancer une phase de préfiguration pour la création de cet opérateur, à partir de 2025 pour lequel nous sollicitons un financement pour le recrutement d'un chef de projet chargé de la préfiguration pendant un an et pour une prestation déléguée à Nevers Agglomération.

Le poste serait porté par le Département. Le Pays Val de Loire Nivernais et le Pays Nivernais Morvan prendrait à leur charge le coût de 0,5 ETP chacun pendant un an.

Une convention (*cf annexe 5*), entre les 2 Pays, Nevers Agglomération et le Département de la Nièvre, doit préciser la participation de chaque structure à la démarche.

Le Pays Val de Loire Nivernais formule donc une demande de fonds vert ingénierie pour un complément de financement pour le poste de chargé de mission sur 1 an (en complément d'un financement DRAAF)

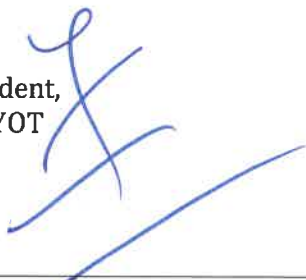
Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Financements	
Frais salariaux	30 000 €	Fond Vert	3 300 €
		DRAAF	20 700 €
		Autofinancement	6 000 €
TOTAL	30 000 €	TOTAL	30 000 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- valide le plan de financement prévisionnel ;
- autorise le Président à solliciter la subvention et signer tous les documents liés à cette demande ;
- valide la convention de partenariat ;
- autorise le Président à signer cette convention et tout document y afférent.

Le Président,
Eric GUYOT



Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture et publication
Fait et délibéré en séance du 05 février 2025

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le 14/02/2025



ID : 058-200051555-20250205-04_2025-DE